



4 rue de Trévise – 75009 PARIS

www.snalc.fr

RAPPORT DARCOS.

Le SNALC-CSEN, second syndicat le plus représenté dans l'enseignement secondaire général, se félicite du fait que le rapport Darcos préconise, conformément à ses propres revendications, un moratoire ou une suspension du Décret Robien modifiant le statut des professeurs. En privant sans raison plus de cinquante mille professeurs de près de 1500 euros par an et en instituant la bivalence, ce décret constitue, en effet, une agression majeure à l'encontre du corps enseignant.

Le SNALC- CSEN fait cependant remarquer que les affectations de professeurs actuellement en cours tiennent déjà compte des suppressions de postes massives engendrées par le décret Robien et que la suspension de ce dernier relève désormais de l'extrême urgence. Le SNALC-CSEN demande donc aux principaux candidats à l'élection présidentielle de se prononcer clairement sur la question.

Le SNALC-CSEN affirme d'ores et déjà sa volonté de participer, sans a priori et dans un esprit d'ouverture, à tout dispositif de concertation destiné à restaurer les conditions de travail, de service et de rémunération des professeurs.

Paris, le 15 mars 2007

Contact: Annette TAFFIN 06 61 12 07 85